



LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Sommaire

Introduction	3
I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	4
1- Qu'est-ce que le handicap ?	4
2- Liste des différentes reconnaissances de handicap	5
3- Qui m'accompagne ?	6
4- Comment se déroule ma formation ?	6
5- Quand parler de mon handicap ?	6
6- Comment est adaptée ma formation ?	7
7- Comment est organisé le suivi de ma formation ?	7
II. La référente handicap de Passage Parentalité	7
Annuaire des délégations régionales de l'Agefiph	8
Annexes	10



INTRODUCTION

Passage Parentalité s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. Passage Parentalité s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services de notre structure ;
- L'accompagner dans ses démarches.

Passage Parentalité se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont elle dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et Passage Parentalité ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place.

Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.



I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

2. Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH – Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS – Projet Personnalisé de Scolarisation

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH – Allocation aux Adultes Handicapés

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources



AEEH – Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD – Affection Longue Durée

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

3. Qui m'accompagne ?

Passage Parentalité dispose d'une référente handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique

Elle veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Elle est l'interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

4. Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes :

Parler de son handicap

Adapter la formation

Organiser le suivi de la formation



5. Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact auprès de Passage Parentalité. Le responsable administratif en informera la référente handicap de notre organisme de formation.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la référente handicap, il vous suffira de lui envoyer un mail (voir contact page 7).

Dès l'instant que la référente handicap est informée de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

6. Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la référente handicap de notre organisme, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

7. Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Passage Parentalité met en place des formations courtes mais néanmoins, tout au long de votre formation, votre référente handicap reste à votre écoute, de même que le référent pédagogique, si vous en ressentez le besoin.

La référente handicap suit votre évolution et assure une liaison avec votre formateur.

Votre référente handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est par ailleurs en relation.

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.



II. Référente handicap de Passage Parentalité

Ghariba Akrouche – Directrice

Référente handicap de Passage Parentalité

Mail : ghariba@passageparentalite.fr

Tél. : 04 28 29 64 01

Annuaire des délégations régionales de l'AGEFIPH

Un numéro d'appel unique : 0 800 11 10 09 (service & appel gratuits)

Région	Adresse	Email
Auvergne – Rhône – Alpes	Parc d'affaires de Saint Hubert, 33 rue Saint Théobald, 38080 L'Isle d'Abeau	auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr
Bourgogne - Franche-Comté	Immeuble Osiris, 7 Boulevard Winston, 21066 Dijon	bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
Bretagne	4 Avenue Charles et Raymonde Tillon, 35000 Rennes	bretagne@agefiph.asso.fr
Centre - Val de Loire	35 Avenue de Paris, 45058 Orléans	centre@agefiph.asso.fr
Grand Est	5 rue du Président Franklin Roosevelt, 51100 Reims	grand-est@agefiph.asso.fr
Hauts-de-France	27 bis rue du Vieux Faubourg, 59040 Lille	hauts-de-france@agefiph.asso.fr
Ile de France	24/28 Villa Baudran, 94110 Arcueil	ile-de-france@agefiph.asso.fr
Normandie	Rue Gadeau de Kerville, 76107 Rouen	normandie@agefiph.asso.fr
Nouvelle Aquitaine	14 Boulevard Chasseigne, 86035 Poitiers	nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr
Occitanie	17 Boulevard De La Gare, 31505 Toulouse	occitanie@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire	34 quai Magellan, 44032 Nantes	pays-loire@agefiph.asso.fr
PACA et Corse	Arteparc de Bachasson, 13590 Meyreuil	paca@agefiph.asso.fr
Antilles – Guyane	2 Avenue des Arawaks, 97200 Fort de France	antilles-guyane@agefiph.asso.fr
La Réunion - Mayotte	62 Boulevard du Chaudron, 97495 Saint Clotilde	dr974@agefiph.asso.fr

PASSAGE PARENTALITE _ SAS AMANA

5 grande rue de Vaise _ 69009 LYON

Tél : 04 28 29 64 01 / email : contact@passageparentalite.fr

SIRET : 821 787 900 00025 / N°DA : 84691458169 – NAF/APE : 8559A



Annexes

<https://www.agefiph.fr/>

L'Agefiph propose des services et aides financières aux entreprises et aux personnes en situation de handicap.

<https://espace-emploi.agefiph.fr/>

Cet espace spécifique de l'Agefiph permet aux personnes en situation de handicap de créer un profil et de postuler à des emplois, des postes en alternance et des stages.

<https://www.handimooc.fr/>

Vous pouvez consulter gratuitement le MOOC « En route vers l'emploi ». Il vous donne notamment des clefs afin de communiquer sur votre handicap avec votre employeur et avec l'équipe.

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

La MDPH est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

<https://www.capemploi.info/>

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.